

FORMULAIRE DE DEMANDE
CERTIFICAT D'AUTORISATION
Installation sanitaire
Captage des eaux souterraines

IDENTIFICATION DU PROPRIÉTAIRE			
Nom		Prénom	
Adresse	Ville	Code postal	
Téléphone	Cellulaire	Courriel @	
Si vous êtes propriétaire de l'immeuble depuis moins de 6 mois , veuillez fournir la date et le numéro d'inscription de l'acte de vente notarié au bureau de la publicité des droits (bureau d'enregistrement).			
Date de publication		Numéro d'inscription	

REQUÉRANT			
Est-ce que le requérant est le propriétaire? <input type="checkbox"/> Non, veuillez remplir cette section <input type="checkbox"/> Oui, passez à la section suivante			
Nom		Prénom	
Adresse	Ville	Code postal	
Téléphone	Cellulaire	Courriel @	
Si le requérant n'est pas le propriétaire de l'immeuble, une procuration doit être jointe à la demande.			

EMPLACEMENT DES TRAVAUX PROJÉTÉS	
Adresse	Usage actuel (ex. résidentiel, commercial, terrain vacant)
S'il s'agit d'un terrain vacant , veuillez remplir les cases ci-dessous.	
Numéro du lot	Rue

CONTRAINTE PHYSIQUE	
<p>Contrainte physique</p> <p><input type="checkbox"/> Une partie du terrain est affectée par une pente de plus de 15 %.</p> <p><input type="checkbox"/> Présence sur la propriété ou à proximité d'un lac, cours d'eau*, étang, marais, marécage ou tourbière.</p> <p><input type="checkbox"/> Le terrain est situé en tout ou en partie dans une zone à risque d'inondation.</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Un cours d'eau est défini comme toute masse d'eau qui s'écoule dans un lit avec un débit régulier ou intermittent, y compris ceux qui ont été créés ou modifiés par une intervention humaine, à l'exception d'un fossé de voie publique ou privée, d'un fossé mitoyen, d'un fossé de drainage.</i> 	
<p>Veillez illustrer la localisation des contraintes cochées sur les documents à fournir avec la demande.</p>	

CARACTÉRISTIQUES DES TRAVAUX

Nature des travaux <input type="checkbox"/> Captage des eaux souterraines & installation sanitaire <input type="checkbox"/> Installation sanitaire seulement <input type="checkbox"/> Captage des eaux souterraines seulement	Usage projeté <input type="checkbox"/> Usage résidentiel <input type="checkbox"/> Usage commercial <input type="checkbox"/> Usage mixte (Habitation & commercial) <input type="checkbox"/> Usage industriel
--	---

Si vous avez coché usage **résidentiel** ou **mixte**, veuillez préciser ci-dessous

Type d'habitation <input type="checkbox"/> H1 : Habitation unifamiliale <input type="checkbox"/> H2 : Habitation bifamiliale <input type="checkbox"/> H2 : Habitation multifamiliale (3 et+)	Débit total résidentiel Nombre de chambres : Débit total autre que résidentiel Débit en litre par jour :
---	---

INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Description des travaux :

EXÉCUTANT DES TRAVAUX DE L'INSTALLATION SANITAIRE

Nom de l'exécutant (entreprise ou propriétaire)		Nom du responsable du chantier
Adresse / Ville		Téléphone du responsable
Code postal	Téléphone de l'entreprise	Numéro de licence RBQ (obligatoire)

EXÉCUTANT DES TRAVAUX DE CAPTAGE DES EAUX SOUTERRAINES

Nom de l'exécutant (entreprise ou propriétaire)		Nom du responsable du chantier
Adresse / Ville		Téléphone du responsable
Code postal	Téléphone de l'entreprise	Numéro de licence RBQ (obligatoire)

CONTENU OBLIGATOIRE DE LA DEMANDE POUR UNE INSTALLATION SANITAIRE

- **Une étude de caractérisation du site et du terrain** naturel réalisé par une personne membre d'un ordre professionnel compétent en la matière;
- **Une attestation du requérant du permis**, d'un professionnel approprié ou de sa modification à l'effet que le système, une fois implanté ou modifié, respectera en tout point les prescriptions et obligations prévues au Q-2, r. 22.
- **Toute modification apportée en cours des travaux**, s'il en est, sera révélée à la municipalité et, dans ce dernier cas, de nouveaux documents seront déposés à la municipalité afin que celle-ci détermine si le permis est toujours valide en regard de la loi et de la réglementation applicables et qu'elle détient des analyses, illustrations, plans, attestations et engagements conformes au système mis en place ou modifié, donc tel que construit.

CONTENU OBLIGATOIRE DE LA DEMANDE D'OUVRAGE DE CAPTAGE DES EAUX SOUTERRAINES

- **Le type d'ouvrage de captage à réaliser;**
- **Un plan à l'échelle** montrant :
 - La localisation de l'ouvrage de captage projeté sur le terrain par rapport aux limites de propriétés, au bâtiment principal, au cours et plans d'eau, à une parcelle en culture, à une zone inondable, à une formation rocheuse, à la route et au système de traitement des eaux usées incluant ceux des voisins;
 - La hauteur du sol;
 - La hauteur de l'ouvrage hors-sol.
 - L'utilisation qui sera faite de l'eau captée;
 - La capacité de pompage recherchée (besoin en eau à combler);
- Dans les 30 jours suivant la fin des travaux, **un rapport de forage** comprenant les renseignements inscrits à l'annexe 1 du Règlement sur le captage des eaux souterraines (Q-2, r.6), dont **un croquis de localisation**.

Toute autre information ou document jugé nécessaire par le fonctionnaire désigné

FRAIS D'ÉTUDE

Ouvrage de captage des eaux	50.00\$*
Installation septique	50.00\$*
Renouvellement de permis	Même montant que le permis initial

**Les frais d'étude fixe sont payables au dépôt de la demande.*

****Le service de l'urbanisme et de l'environnement dispose de 30 jours ouvrables pour l'étude de la demande.**

ESTIMATION DES COÛTS & ÉCHÉANCIER DES TRAVAUX

Évaluation des coûts des travaux	Date de début des travaux	Date de fin des travaux
----------------------------------	---------------------------	-------------------------

DÉCLARATION DU DEMANDEUR

Je
Soussigné, _____, déclare que les renseignements fournis dans la demande sont complets et véridiques
Nom complet en caractères d'imprimerie

Signature Date

Article 52 Délai de validité d'un permis de construction

À partir de sa date de délivrance, tout permis de construction est valide pour une période d'un an. Si la construction n'est pas complétée conformément aux plans approuvés dans l'année qui suit la date d'émission du permis, elle doit faire l'objet d'une demande de renouvellement de permis pour une période additionnelle maximale de six mois. Cette demande de renouvellement est assujettie à toutes les conditions pertinentes fixées par ce règlement. Passé ce délai maximal de six mois, si la construction n'est pas complétée conformément aux plans approuvés, la municipalité peut entamer toute procédure légale appropriée conformément aux dispositions du présent règlement